Cinquante cinquième année. - N ° 49 A Jeudi 11 mars 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 944

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

820 169 670 RCS Angers.
LITEX.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 4000.00 EUR.
Adresse : 24, Rue Nationale, Chavagnes49380 Terranjou.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : LITEX Société par actions simplifiée au capital de 4.000 euros Siège social : 24 rue Nationale, CHAVAGNES LES EAUX (49380) TERRANJOU R.C.S ANGERS 820 169 670 LA BOUTIQUE DES PROPRIOS Société par actions simplifiée au capital de 10000 euros Siège social : 24 rue Nationale, CHAVAGNES LES EAUX (49380) TERRANJOU R.C.S. ANGERS 838 980 936 AVIS DE PROJET DE FUSION Suivant acte sous seing privé en date à CHAVAGNES LES EAUX (49) du 26 février 2021, les sociétés "LITEX" et "LA BOUTIQUE DES PROPRIOS", ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la société "LA BOUTIQUE DES PROPRIOS" par la société "LITEX". Aux termes de ce projet, la société "LA BOUTIQUE DES PROPRIOS" ferait apport à la société "LITEX" de la totalité de son actif, savoir 45.632 euros, à charge de la totalité de son passif, savoir 80.178 euros. L'actif net apporté serait donc de - 34.546 €. La société LITEX détenant la totalité des actions de la société LA BOUTIQUE DES PROPRIOS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange ni déterminé de prime de fusion. Montant prévu du mali de fusion : 34.546 euros Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 et R.236-8 du Code de Commerce. Conformément aux dispositions de l'article L 236-6 du Code de Commerce, deux exemplaires originaux du projet de fusion ont été déposés, au greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS, le 5 mars 2021 pour la société LITEX et le 5 mars 2021 pour la société LA BOUTIQUE DES PROPRIOS. Pour avis.